Marc Clément, Président de chambre du TA de Lyon - Participation du public aux décisions impactant l’environnement

TRAVAUX PUBLIÉE LE 14/05/2025

Saisine liée : LA PARTICIPATION DU PUBLIC AUX DÉCISIONS IMPACTANT L’ENVIRONNEMENT

Formation de travail liée : COMMISSION ENVIRONNEMENT

Marc Clément, Président de chambre du Tribunal administratif de Lyon

> *"La procédure devant la juridiction administrative est assez simple. La plupart du temps, on peut saisir le juge de première instance sans avocat. Les associations peuvent le faire, elles peuvent aussi passer par un avocat."*

Marc Clément, Président de chambre du **Tribunal administratif de Lyon**, membre de l’AE de l’IGEDD, membre du comité d’application de la convention d’Aarhus, auditionné par la Commission Environnement du CESE dans le cadre de la saisine : "La participation du public aux décisions impactant l’environnement".

© - copyright CESE - Novembre 2026